



Yverdon-les-Bains Politique communale en matière d'alcool : une consommation raisonnable et des comportements responsables 2014-2017

De la prévention des risques aux compor- tements responsables

La consommation d'alcool est une composante sociale, économique et culturelle de notre pays. Elle accompagne repas et moments festifs, elle favorise la sociabilité et la convivialité. Les boissons alcooliques sont aussi considérées comme des marchandises, leur production et leur vente sont des éléments importants de l'économie en Suisse. Enfin, l'alcool est le produit psychotrope le plus consommé dans nos sociétés occidentales.

Cependant, la consommation d'alcool représente également le troisième facteur de risque en matière de dépenses sociales liées aux maladies (après la consommation de tabac et l'hypertension). 20% de la population suisse abuse régulièrement de boissons alcoolisées, alors que 4% tombent dans une relation de dépendance. L'abus d'alcool représente ainsi un enjeu réel en matière de santé publique et les collectivités publiques, au niveau fédéral et cantonal, mettent en œuvre d'importants moyens pour informer les consommateurs, notamment les plus jeunes, sur les risques liés à ces produits, ou pour les aider à sortir de leur dépendance face à l'alcool ou tout autre psychotrope.

Au niveau fédéral, le Programme national alcool (PNA) est fondé sur la vision suivante: **«Celles et ceux qui boivent de l'alcool le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes ni aux autres.»** Le canton de Vaud a défini un plan d'action permettant de réduire globalement les conséquences du mésusage de l'alcool et d'optimiser les prises en charges nécessaires.

En 2004, la Municipalité d'Yverdon-Les-Bains s'est engagée dans le programme « Les communes bougent ! » et a donné mandat à la «Commission prévention jeunesse» de mettre en place des mesures concrètes en matière de prévention. Un sous-groupe, la Commission alcool, composé d'acteurs interdisciplinaires, a élaboré un plan d'actions en matière de prévention des abus d'alcool chez les jeunes.

Divers projets ont vu le jour : actions de sensibilisation des commerçants, renforcement des mesures de prévention en milieu festif, développement du concept du « conducteur désigné » par exemple. En 2012, afin de créer un cadre pour ces mesures et les ancrer dans la durée, de nombreux partenaires sociaux, associatifs, institutionnels et économiques d'Yverdon-les-Bains ont rejoint la Commission alcool. Ensemble, ils ont défini une Politique communale de prévention des risques et de renforcement des comportements responsables en matière de consommation d'alcool pour la période 2014-2017, une première au niveau d'une ville en Suisse.

Cette politique communale s'inscrit ainsi dans une continuité. Elle vise également la responsabilisation des consommateurs et des commerçants, dans le respect de leur liberté individuelle et de la liberté commerciale de vente d'alcool. Ensemble nous voulons renforcer une prévention dont chacun puisse être acteur.

Pour une gestion et une consommation de l'alcool responsable

Au niveau local, la Commission alcool, constituée de plus de 30 partenaires, souhaite :

1. coordonner les interventions des différents acteurs concernés qui œuvrent selon une vision commune ;
2. agir suite à une analyse de terrain préalable et cibler avec précision les objectifs ;
3. s'appuyer sur l'existant, renforcer les bonnes pratiques et s'adapter aux nouveaux enjeux ;
4. développer des actions de prévention dans la durée ;
5. obtenir le soutien des autorités.

Les actions menées par les partenaires se déclinent dans les cinq domaines suivants :

1. Proximité et prévention
2. Soutien individuel et réduction des risques
3. Action sur les structures (accessibilité, prix et publicité)
4. Action sur l'urbanisme (lieux, offres de loisirs et transports)
5. Connaissances et communication (médiations sociales, cohésion sociale)

Trois publics principaux sont à atteindre dans le cadre de la Politique communale :

- Les consommateurs et prioritairement le public jeune (la consommation précoce augmente les risques de développer une addiction) pour qu'ils adoptent une consommation responsable en connaissant les risques liés à l'alcool (et aux autres produits psychotropes).
- Les partenaires incontournables qui ont une influence sur leur environnement, tels que les organisateurs de fêtes et les commerçants, pour qu'ils respectent les lois en matière de vente d'alcool aux mineurs.
- Les « modèles » que sont les adultes et les parents, les enseignants et les moniteurs sportifs. Notamment afin que leur propre mode de consommation soit exemplaire pour les plus jeunes.

Cette politique se construit avec la participation et l'implication des partenaires et des citoyens concernés.

Sensibiliser, coordonner et prévenir

A. Concertation, coordination et transmission d'information entre tous les acteurs concernés par la problématique des abus d'alcool en général et chez les jeunes en particulier, comme :

- Renforcer la Commission alcool par l'implication des acteurs économiques locaux et des parents.
- Médiatiser la prévention et les différentes actions mises en place.

B. Travail de proximité et de prévention orienté vers le consommateur et le public jeune en particulier, comme:

- Informer les publics sur les risques liés à un mode de consommation excessive. Par exemple les écoliers et étudiants lors des fêtes de fin d'année scolaire.
- Se positionner et inciter à adopter des comportements responsables en matière de consommation d'alcool. Par exemple le Conseil des Jeunes adopte une charte de consommation raisonnable d'alcool.
- Dépister précocement les personnes en situation de vulnérabilité en vue d'une information et d'une prise en charge ciblées.
- Interdire la publicité pour l'alcool et le tabac à proximité des écoles et des lieux fréquentés par les jeunes.
- Recourir à la population jeune comme agent de prévention (exemplarité), par exemple en soutenant la mise en œuvre du concept du conducteur désigné « Be My Angel ».

C. Sensibilisation auprès des acteurs de la vente d'alcool et actions de prévention développées avec les vendeurs, comme :

- Sensibiliser les vendeurs d'alcool aux règlements et lois en matière d'alcool.
- Inciter les organisateurs, lors de la délivrance de permis temporaires, à mettre à disposition de l'eau gratuite durant les manifestations organisées par ou pour les jeunes.
- Intégrer des représentants de la vente d'alcool dans des partenariats de terrain, par exemple en favorisant la constitution de référent, ce qui favorise la création de liens entre commerçants et police.

D. Développement d'une culture festive responsable et novatrice

- Promouvoir la charte vaudoise (FestiPlus) pour la prévention dans les manifestations www.festiplus.ch.
- Créer ou valoriser tous les deux ans un projet original qui renforce une culture festive responsable.
- Développer le réflexe de culture festive responsable auprès des jeunes, par exemple en créant un espace « jeune / culture / fête » par, pour et avec les jeunes.
- Développer une image positive de l'adulte festif responsable par exemple grâce à une charte « parents / commerçants bienveillants ».
- Diversifier les offres festives responsables.
- Développer des alternatives à l'alcool.

Organisation de la Commission alcool

Coordination

Cécile Ehrensperger
(Service Jeunesse et cohésion sociale)
Pierre Yves Bassin
(Zone Bleue)

Comité de suivi

Rose-Marie Notz
François Marville
(Fondation vaudoise contre l'alcoolisme)

Claude-Anne Jaquier
(SemoNord)

Magali Contamessa
(Etablissement scolaire secondaire De Felice)

Christian Chéneaux
(Fondation Esterelle-Arcadie)

Vincent Audemars
(Police administrative, ville d'Yverdon-les-Bains)

Membres

Addiction prévention

- Groupement Romand d'Etudes des Addictions
- Espace Prévention Nord Vaudois
- Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
- Croix Bleue

Service éducatif institutionnel

- SemoNord
- Le Repuis
- Service Jeunesse et cohésion sociale
- Le Conseil des Jeunes

Service éducatif écoles et formation

- Le Gymnase d'Yverdon
- Etablissement scolaire secondaire De Felice
- Etablissement scolaire secondaire Léon-Michaud
- Association des parents d'élèves d'Yverdon-les-Bains
- Le Centre professionnel du Nord vaudois

Addiction traitement

- Fondation Estérelle-Arcadie
- Programme Départ
- Zone Bleue
- Fondation Bartimée

Événements et activités commerciales

- Service des sports
- Service de la culture
- Police du Nord Vaudois (Observatoire de la Sécurité)
- Préfecture du Nord vaudois (Conseil Régionale de Prévention et de Sécurité)
- La Société Industrielle et Commerciale
- L'Amalgame
- L'association Baleinev



Yverdon-les-Bains

Service jeunesse et cohésion sociale



Commission alcool

Intéressé à rejoindre la commission?

Besoin de contacter un membre de la Commission alcool?

Une question relative à l'alcool?

Commission alcool

Cécile Ehrensperger
Coordinatrice
Service Jeunesse et Cohésion sociale
Ville d'Yverdon-les-Bains
tél 024 423 69 10
cecile.ehrensperger@yverdon-les-bains.ch

Fondation Vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) - Yverdon

François Marville
Intervenant social - Spécialiste en alcoologie
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains
tél 024 557 20 30
fax 024 557 20 03
yverdon@fva.ch